

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'achat, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 23 mètres carrés environ dépendant de la propriété située au 64, chemin de Chasse à Oullins et appartenant aux époux Costa.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle, nécessaire à l'élargissement du chemin précité, serait acquise au prix de 9 000 F admis par le service des domaines ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de l'acquisition ainsi que les frais liés à celle-ci et évalués à 3 000 F environ, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,